

**CONCOURS INTERNE SUR EPREUVES
DE CONSEILLER SOCIO-EDUCATIF TERRITORIAL**

SESSION 2009

NOTE DE SYNTHÈSE

**à partir d'un dossier portant sur l'action des collectivités territoriales
dans le domaine des activités sanitaires, sociales et socio-éducatives**

Durée : 4h00

Coefficient : 4

Vous êtes conseiller socio-éducatif à la Direction de la Santé de la commune de X. Le Maire doit rencontrer l'ensemble des acteurs sanitaires du territoire. Dans cette perspective, il vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents ci-joints, une note relative à la place de l'élu local dans la gouvernance des politiques de santé.

Document 1 : « Le rôle des élus devient décisif pour assurer l'offre de soins » - Le Courrier des maires - Juin-Juillet 2007 - 4 pages

Document 2 : « Maisons de santé : un remède contre la désertification médicale ? » - La Gazette des communes - 11 août 2008 - 3 pages

Document 3 : « Hôpital : les enjeux de la réforme » - Le Courrier des maires - Septembre 2008 - 5 pages

Document 4 : « Damvillers ou l'offre de soins pérennisée en milieu rural » - La Gazette Santé-Social - Septembre 2008 - 1 page

Document 5 : « Le projet de loi "Hôpital, patients, santé et territoires" » - A.S.H. - 30 janvier 2009 - (extraits) - 6 pages

Document 6 : « Les élus locaux revendiquent toute leur place dans l'organisation des soins » - Le Monde - 24 janvier 2009 - 1 page

Document 7 : « Aiglemont (08). Le pôle de santé rayonne sur 23 communes » - Le Courrier des maires - Juin-Juillet 2008 - 1 page

Document 8 : « Les hôpitaux de petites villes (extraits) - Les propositions concrètes de l'APVF » - La Gazette des communes - 20 octobre 2008 - 4 pages

Document 9 : « La loi "HPST" : vers une meilleure gouvernance des hôpitaux » - Regards sur l'actualité n°352 - Juin/Juillet 2009 - La documentation française - 4 pages

Ce dossier contient 30 pages, y compris celle-ci.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents volontairement non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

✎ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni signature ou paraphe.

✎ Aucune référence (nom de collectivité, nom de personne, ...) autre que celle figurant le cas échéant sur le sujet ou dans le dossier ne doit apparaître dans votre copie.

✎ Seul l'usage d'un stylo noir ou bleu est autorisé (bille, plume ou feutre). L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou souligner, sera considérée comme un signe distinctif, de même que l'utilisation d'un surligneur.

Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.

Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.